

Compte rendu du CHSCT Ministériel du 08 septembre 2015 Encore « beaucoup de bruit pour rien »...

Un ordre du jour conséquent !

POINT n°1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 5 février 2015 : pour avis

POINT n°2 : Présentation des bilans santé, sécurité et des conditions de travail 2014:

- bilan annuel 2014 santé, sécurité et conditions de travail (dont étude sur les incidents recensés dans les services liés à des situations de conflits ou incidents de contrôle, les alertes et les enquêtes) : pour avis
- bilan 2014 des accidents de service/du travail et des maladies professionnelles : pour avis
- cartographie des DI(R)ECCTE par type de structure de service de la médecine de prévention : pour information
- analyse des rapports de la médecine de prévention des DI(R)ECCTE 2013 et 2014 : pour avis

TOUS LES AUTRES POINTS SONT POUR INFORMATION

POINT n°3 : Point sur le risque d'exposition à l'amiante :

- présentation du décret n° 2015-567 du 20 mai 2015 relatif aux modalités du suivi médical post-professionnel des agents de l'Etat exposés à une substance cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction ayant pour objet d'ouvrir le suivi médical post-professionnel à l'ensemble des substances cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction,
- présentation de la circulaire du 18 août 2015 relative aux modalités du suivi médical post-professionnel des agents de l'Etat exposés à une substance cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction
- présentation de la circulaire du 28 juillet 2015 relative aux dispositions applicables en matière de prévention du risque d'exposition à l'amiante dans la fonction publique

POINT n°4 : Point sur le télétravail

POINT n°5 : Point sur la réforme territoriale

POINT n°6 : Point sur le projet WIKI'T :

- information du CHSCTM sur les conditions de mise en place de WIKI'T sur les deux sites pilote
- information du CHSCTM sur les éventuelles mesures prises par l'administration suite à la présentation d'ERETRA du 28 juillet 2015
- décision concernant l'organisation des déplacements sur les sites pilote

POINT n°7 : Présentation par le CNAM des résultats de l'expérimentation menée en Champagne-Ardenne

POINT n°8 : Formation des membres des CHSCT

POINT n°9 : Questions diverses

Dès réception de cet OdJ, nous comprenons que tous les points ne pourront être vus, et en effet seront traités les points 1, 2, 5, 6 et 7 et seront abordés sans débat et en 30mn les points 3, 4 et 8 (ils devront faire l'objet d'un traitement plus digne au prochain CHSCT M fixé au 07/10 prochain.

Cette organisation, inconséquente, des débats, responsabilité du président de l'instance, s'ajoute aux manquements déjà relevés dans la transmission des documents nécessaires à la préparation de la séance plénière et du traitement des dossiers concernant la prévention des risques professionnelles par notre administration.

De la déclaration préalable de l'intersyndicale CGT/FO/SNU/SUD-Solidaires lue en ouverture de séance, aucun mot n'est à retrancher (voir la déclaration en pièce jointe).

Bien entendu le DRH n'est pas en accord avec cette déclaration mais s'engage à transmettre les documents demandés et précise que l'administration centrale ne peut faire qu'avec ce que lui remonte les services déconcentrés. Il y a donc des manquements à tous les niveaux et il faudra bien faire avec ! Nous avons pourtant déjà senti l'administration centrale être plus exigeante avec les Direcctes en matière de remontées, notamment en ce qui concerne le « central, fatal et primordial » dialogue de gestion ou lorsqu'il s'agit de mettre au pas (cadencé) l'ensemble des services.

Mais nous notons tout de même la « bonne volonté » du DRH qui fixe des objectifs, sans terme, dans le style : « tous les services doivent avoir un Document Unique d'Evaluation des Risques à jour et validé en CHSCT » (nous on croyait que c'était une obligation...), « il faut qu'on arrive à ce que toutes les obligations soient remplies » (lettre d'observation, mise en demeure ???).

Encore un petit effort et peut être que les futurs agents du ministère du travail, qui ne savent pas encore qu'ils seront agents du ministère parce que toujours en train de se faire des couronnes aux genoux dans les cours de récré, assisteront à la mise en œuvre des obligations incombant à l'employeur en matière de prévention des risques professionnels. Mais d'ici là, la législation...

Point 1

PV adopté avec les modifications remontées par le biais du secrétaire du CHSCT M.

Point 2

Un très long débat, mais très long... pour un résultat qui fait « splaaaatchhhh », on explique :

CGT, FO, SNU, SUD en réunion de préparation la veille ont décidé d'une délibération à soumettre au vote (PJ) pour demander le report des votes des éléments soumis pour avis à une autre date vu les carences des informations transmises et les documents demandés (depuis le 05/02 dernier) et toujours pas remis.

On vote et résultat : demande de report (pour CGT, FO, SNU, SUD et 2 abstentions de CFDT et UNSA). Ce résultat permet au DRH de ne pas tenir compte de l'avis majoritaire, de s'asseoir dessus et de tenir la route qu'il s'est fixée : on votera tout de même ! Résultat CGT, FO, SNU et SUD refusent de participer au vote (à la farce, plutôt) et CFDT et UNSA s'abstiennent et donc, de fait et vu les textes, participent aux opérations de vote. On peut en conclure que tout est adopté en l'état avec un résultat de vote surréaliste puisque ne sont pris en compte que les votes pour (0), les votes contre (0) et les abstentions (2), les refus de participer n'étant pas pris en compte.

Bon mais pour résumer nous avons noté :

- que tous les Direcctes ne respectent pas leurs obligations (voir supra),
- que les services de médecine de prévention c'est un peu une jungle (multiplicité des statuts, mise en œuvre des conventions pas évidente...), souvent, ou un désert (5 UT n'ont pas de service de médecine de prévention), parfois. Aucune information sur le temps médical dédié. Les top 3 des risques : 2013 amiante, RPS et bruit ; 2014 amiante (toujours 1 mais en baisse) risques biologiques et RPS (passage en 3 mais en augmentation en taux),
- que le bilan des heures écartées est pas facile à faire (juste 9 régions ont répondu) et qu'il faut se reporter au bilan social qui n'est pas finalisé (alors pourquoi faire ce CHSCT avant la finalisation d'un document qui pourrait être utile aux travaux de l'instance ?),

- que le nombre d'enquêtes menées par des experts agréés est de 3 pour 2014 et que ces enquêtes sont, prioritairement, pris sur le budget de la région mais que la DRH peut mettre la main à la poche si besoin et qu'elle étudie toutes les demandes et ne rejettent pas (certains CHSCT-R demandeurs apprécieront...),
- qu'il y a eu 199 réunions de CHSCT R en 2014 : preuve du dynamisme du dialogue social (ben oui, le dialogue social n'est vu, comme le reste, que sous l'angle quantitatif, jamais qualitatif...),
- qu'il y a eu 31 (4 avec arrêts) cas de violences sur des agents exercés par des usagers dont 16 (1 avec arrêt) concernent les agents de contrôle,
- qu'il y a eu 8 cas de violences entre agents (où est le chiffre énorme que le DRH devait nous donner suite à son annonce du 05/02 : « *tous les jours des cas remontent des directes* »),
- que c'est toujours la folie et le parcours du combattant pour faire reconnaître un accident de service, un accident de mission, un accident du travail (contractuel), un accident de trajet, une maladie professionnelle. Et de fait nous doutons fortement de la réalité des chiffres donnés, nous pensons plutôt que nombre d'agents abandonnent les procédures, ne déclarent pas et laissent tomber (AC+INTEFP 22 accidents sur 987 agents et SD 289/9010). Nous notons ici la « bienveillance » de la DRH qui note pour les violences exercées par des usagers que les directes ne déclarent pas forcément les agressions verbales considérant que cela n'a rien de physique, pour les violences entre agents que certains ne veulent pas faire remonter et/ou déclarer. Donc on comprend bien qu'il y en a bien plus : « on vous l'avait bien dit ». Mais pour les accidents, pas de commentaire. On s'en tient aux chiffres bruts et on n'envisage pas que des agents puissent se taire. Ainsi on enregistre une baisse entre 2013 et 2014, on a un taux faible (2.2% en AC+INTEFP et 3.2% en SD) : donc on est bon (taux de 8.6 pour les 3 fonctions publiques) ! Et le parcours du combattant pour déclarer et être reconnu, on élude. Pour les maladies pro, c'est du même tonneau : 7 reconnues et 5 refusées. Et dans la reconnaissance c'est essentiellement des affections périarticulaires.

Sur l'ensemble le DRH nous renvoie au futur bilan social quand des questions sont posées. Du coup on peut en conclure que le travail n'est pas achevé mais que le contrat « dialogue social » est rempli : point inscrit, mise au « débat », adoption/validation ! C'est bien limite, tout cela...parce que des chiffres, toujours des chiffres, pas d'analyse, pas de projection, pas « d'axes de progrès ».

Point 5 (avec le DGP)

L'administration nous annonce les dernières annonces du 1^{er} ministre. Non pas des nouvelles, pas de scoop mais celles que nous avons tous, que tous les agents ont reçu.

Alors on résume l'aspect technique :

Les macro-organisations seront définies courant septembre (normalement ces macro organigrammes remontés fin juin devaient comporter un volet « répartition des effectifs » : si vous n'avez pas eu communication, il faut demander car cela a été fait. Et cela doit passer en CTSD et CHSCT R.

Les organisations détaillées fin octobre aux préfets puis en novembre CTSD et CHSCT. Et en décembre les arrêtés d'organisation pris par les préfets.

Une étude d'impact devrait être menée, la circulaire encadrant cette étude d'impact devrait arriver de chez le 1^{er} ministre.

Les décrets :

-sécurisation emploi (/emploi fonctionnel et NBI) sorti le 13/08/2015

-future prime pour les agents à mobilité géographique forcée le 04/09/2015

Il faut limiter la mobilité géographique qui ne devrait concerner que les « cadres de haut niveau ».

Mais que se passera-t-il à l'horizon de la mise en œuvre de l'organisation cible (au 01/01/2019) ? Ben là nos interlocuteurs ont plutôt tendance à regarder le papier peint...

Par contre il y aura de la mobilité fonctionnelle et celle-ci devrait concerner 15 à 20% des agents des UR des futures grandes régions (chiffre donné par le DRH).

A ce jour il n'y a aucune réflexion sur l'analyse des risques ni en terme d'analyse des RPS, ni en terme d'analyse du risque routier. Dommage parce que cette réforme impacte fortement ces types de risques...

Et se pose la question du développement, voire de la généralisation des CHSCT L (comme aujourd'hui en IdF).

Les réponses : l'étude d'impact devra permettre de mieux appréhender l'ensemble des risques et on y verra plus clair fin octobre.

Ben ça c'est de la réponse claire...

Pour les CHSCT et leur architecture, ben oui on peut s'inspirer de ce qui existe et actuellement « nous construisons actuellement la méthodologie ».

Et puis il y a un accompagnement du changement, au niveau national, par un prestataire pour l'ensemble des Direcctes : on est sauf, les chefs vont être accompagnés. Pour mieux accompagner les agents...vers la sortie ?

Point 6 (avec DGT)

Le blabla wik'it : « ça va être bien ! ». En attendant CGT, FO, SNU et SUD en demandent l'ajournement en attendant l'analyse du rapport mené par le cabinet ERETRA (non encore remis aux membres du CHSCT par l'administration au jour de la réunion, il a été envoyé aux représentants des agents le jeudi 10/09).

On sent bien qu'encore une fois l'administration imposera et mettra en place cet outil qui sera incontournable et ce malgré toutes les argumentations objectives qui en constateront, le cas échéant, la nocivité, et malgré les visites sur sites expérimentateurs programmées.

Point 7

Seule la hiérarchie a bénéficié de cette expérimentation, dommage dommage car le projet de la CNAM est louable même si, en l'état, on sent qu'il ne sert à notre administration qu'à se gargariser de l'expérience menée sans en tirer les conséquences : la façon de manager n'est pas vraiment adaptée et reste essentiellement sur un principe pyramidal : le chef dit car il sait et dessous tu exécutes parce que le chef il est bon. Un peu court.

Point 4

On a eu les chiffres lors de l'examen du point 2.

A ce jour 60 agents en Direccte font du télétravail (la seule région Aquitaine en a 26). 29 des 60 sont reconnus TH. 46/60 sont des femmes. 10 sont A, 28 sont B et 22 sont C.

Un groupe de travail va être réuni le 15/09 avec l'ANACT et les services expérimentateurs.

Un projet de décret FP va nous être envoyé (on ne l'a pas encore), et ensuite un projet d'arrêté ministériel en fera la déclinaison pour nos services.

Le débat est reporté au 07/10, prochain CHSCT M

Point 3

On verra le 07/10. On peut préciser tout de même :

-décret du 20 mai étend à tous les CMR

-pour les agents de contrôle il y aura possibilité de suivi ouverte par décision du chef de service :

- notion d'exposition intermédiaire à développer et préciser
- circulaire à élaborer afin de préciser cela et permettre le suivi des agents de contrôle

Pas de débat car pas le temps, donc la suite bientôt et le prochain compte rendu fera état des débats, de nos commentaires et de nos constats.

En conclusion : trop de points à traiter et pas assez de temps. Cela n'est donc pas satisfaisant. Le sentiment perdure donc que la DRH ne fait que de l'affichage avec le dialogue social et la prévention des risques. Cette prévention ne serait donc pas un enjeu majeur ? C'est en tout cas notre impression, notre analyse.

Notre administration n'a toujours pas pris la mesure des drames qui ont affecté nos services depuis... depuis le début du XXIème siècle !